

Signature de la **convention avec San Giorgio del Porto**

Le grand port maritime de Marseille a signé jeudi 6 mai 2010 une convention définissant les conditions d'occupation des formes de réparation navale industrielle 8 et 9 pour une durée de 15 ans avec la société San Giorgio Del Porto (SGDP).

Le chantier italien avait été déclaré lauréat fin 2009 de l'appel à projets lancé en juillet de la même année par le GPMM pour choisir un opérateur industriel en mesure de reconstituer un pôle d'activités de réparation navale industrielle performant dans le port de Marseille Fos.

A compter de ce jour, SGDP engage les procédures administratives et noue les contacts avec les parties prenantes du développement de son activité afin d'être en mesure d'accueillir un premier navire en septembre 2010.

De son côté, le GPMM achève la réfection du bateau porte de la forme 9 en vue d'une certification de l'installation début juin, finalise la réhabilitation des bâtiments associés aux formes et acquiert les équipements nécessaires à la reprise rapide de l'activité.